

RCS : BEZIERS  
Code greffe : 3402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01007  
Numéro SIREN : 814 400 636  
Nom ou dénomination : 1CG HABITAT

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2023 sous le numéro de dépôt 2443

SASU 1 CG HABITAT  
8 RUE DE ROME  
ZAE VIA EUROPA EST  
34350 vendres

Dépôt au greffe du  
Tribunal de Commerce de  
BEZIERS

le 13 JUN 2023

Sous le n° 2443



E. MONESTIER

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

	Pages
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Soldes intermédiaires de gestion	3
- Compte de résultat	4 et 5
- Détail des comptes bilan actif passif	6 à 9
- Détail Soldes intermédiaires de gestion	10 à 12
- Détail Compte de résultat	13 à 15

certifié conforme

**AXYLIS BEZIERS**

417 RUE DU LT DE MONTCABRIER  
TECHNOPARC MAZERAN  
34500 BEZIERS

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)				10 000	10 000	100.00
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	266	266				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	123 232	73 316	49 916	49 898	18	0.04
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	50		50	50			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	870		870	870			
<b>Total II</b>	<b>124 419</b>	<b>73 583</b>	<b>50 836</b>	<b>50 819</b>	<b>18</b>	<b>0.03</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements	4 549		4 549	1 272	3 277	257.71
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	850		850	3 448	2 598	75.35
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	135 221		135 221	106 720	28 502	26.71
	Autres créances	75 024		75 024	25 867	49 158	190.04
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	92 181		92 181	184 763	92 582	50.11	
Charges constatées d'avance (3)							
<b>Total III</b>	<b>307 826</b>		<b>307 826</b>	<b>322 069</b>	<b>14 243</b>	<b>4.42</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>432 245</b>	<b>73 583</b>	<b>358 662</b>	<b>382 887</b>	<b>24 225</b>	<b>6.33</b>	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

<b>PASSIF</b>		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 20 000 )	20 000	20 000				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	2 000	1 000	1 000	100.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	25 111		25 111			
	Report à nouveau						
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	101 104	146 111	45 007	30.80		
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	148 215	167 111	18 896	11.31			
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
<b>Total II</b>							
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>						
<b>DETTES (I)</b>	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	27 559	47 681	20 122	42.20		
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	138	265	127	47.92		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	26 734	31 845	5 111	16.05		
	<b>Dettes d'exploitation</b>						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 616	47 068	64 548	137.14		
	Dettes fiscales et sociales	43 850	88 917	45 067	50.68		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	550		550				
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (I)						
	<b>Total IV</b>	210 447	215 776	5 329	2.47		
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		358 662	382 887	24 225	6.33		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

196 109

195 819

**ICG HABITAT**  
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**  
**AU CAPITAL DE 20 000 €**  
**SIEGE SOCIAL : ZAE VIA EUROPA**  
**8 RUE DE ROME**  
**34350 VENDRES**

814 400 636 RCS BEZIERS

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 18 AVRIL 2023**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve la proposition de la Présidence et, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 101 104 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	101 104 €
A titre de dividendes aux associés pour un montant de	85 000 €
Le solde au poste « Autres réserves », soit pour	16 104 €

Ainsi, chaque action recevra un dividende de 425 €, entièrement éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158,3-2° et 4° du C.G.I.

Les dividendes seront mis en distribution à compter de ce jour.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, la société retiendra, sur le montant du dividende versé aux personnes physiques, le montant des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire unique défini par les nouvelles dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts. Toutefois, ces personnes peuvent demander à en être dispensées si elles réunissent les conditions fixées par ledit article et le nouvel article 242 quater du Code général des impôts.

Le prélèvement forfaitaire unique s'applique de plein droit, toutefois le contribuable a la possibilité d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

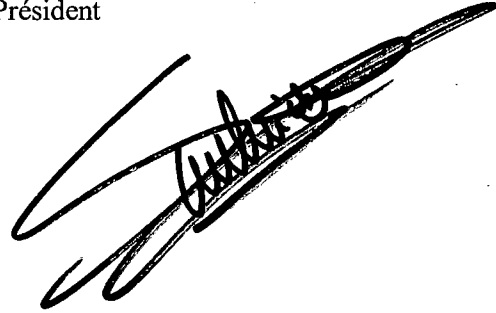
Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices s'établissent ainsi :

<b>Exercice</b>	<b>Dividendes éligibles à l'abattement de 40%</b>	<b>Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%</b>
31/12/2019	24 155 €	0 €
31/12/2020	79 958 €	0 €
31/12/2021	120 000 €	0 €

**Vote de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 18 avril 2023**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme  
Monsieur Cyrille SAULNIER  
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cyrille SAULNIER', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

SASU 1 CG HABITAT

8 RUE DE ROME  
ZAE VIA EUROPA EST  
34350 vendres

**ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022**

**AXYLIS BEZIERS**  
417 RUE DU LT DE MONTCABRIER  
TECHNOPARC MAZERAN  
34500 BEZIERS

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

#### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **Informations générales complémentaires**

#### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### Produits à recevoir

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 290
Dettes fiscales et sociales	130
Total	2 452

### Charges et produits constatés d'avance

## - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

### Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus